L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DU CHANTIER.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 10 SEPTEMBRE.

Les candidatures nationales.

LETTRE D'ACCEPTATION

DE

HORATIO SEYMOUR.

A un général G. W. Morgan et autres, Membres du comité, &c.

Utica, 2 août 1868.

MESSIEURS : Lorsqu'à New York, le 11 juillet, on prononça mon nom comme candidat, vous m'avez offert, au nom de la Convention nationale démocratique, la nomination faite à l'unanimité de vos personnes comme candidat de cette Convention pour les fonctions de Président des Etats-Unis, je déclarai que "je ne trouvais pas de terme convenable pour exprimer ma reconnaissance, mais une froideur et de la bienveillance que cette assemblée venait de me témoigner. Je n'avais ni recherché ni sollicité cette honorable distinction. Mon ambition était—ce que je ne puis faire maintenant—de prendre une part active à la grande lutte engagée pour la restauration d'un bon gouvernement, et pour le rétablissement de la paix et de la prospérité dans le pays. Mais j'ai été entraîné par le courant irrésistible qui nous emporte vers un grand changement politique et je me trouve hors d'état d'y résister."

Vous m'avez aussi remis une copie des résolutions exprimées par la Convention et qui indiquent la position qu'elle a prise sur les grandes questions qui agitent aujourd'hui le pays. Comme président de cette Convention, je tenais et je tiens encore à ce qu'elle fut une assemblée réellement libre, comme l'un des membres de la Convention, je sais un de ceux qu'elle honore. Elles sont conformes à ma manière de voir ; je les accepte comme guide dans la lutte où nous entrons, et je m'efforcerai, à l'avenir, de les mettre en pratique, partout où je me trouverai placé, dans mes carrières politique et dans ma vie privée.

Je déclarai alors que je vous adresserai mon acceptation par une lettre, suivant l'usage accoutumé. Je ne vois, après réflexion, aucune raison pour changer ce projet. Je vous donne mon approbation que j'ai déjà donnée aux résolutions de la Convention. Si je n'ai pas pu tôt remplir la formalité en vous envoyant par écrit ce que j'avais exprimé publiquement, c'est que je voulais voir quelle lumière les débats du Congrès pourraient jeter sur les intérêts du pays.

Les actes de cette assemblée, depuis l'ajournement de la Convention, indiquent qu'elle reflète d'une manière remarquable l'opinion politique, le peuple n'obtenant ce qu'il a droit d'avoir, on exposé clair et précis de ce qui a été fait et laissé en train de l'être depuis huit ans. Les hommes réfléchis sentent qu'il y a eu, dans l'administration des finances, des fautes qu'on n'a pas tenu à pareil à la connaissance du public.

Le parti congressionnel non seulement s'est allié avec le pouvoir militaire, qui va être employé pour influer directement sur les électeurs dans beaucoup d'Etats, mais encore il perpétue sa session dans le but avéré de faire les lois qui lui laissent tâche à nos élections en vue des élections qui auront lieu dans quelques semaines. Au lieu de s'ajourner, il a donné prise au congrès pour l'assemblée de nouveaux actes intérêts de parti le dominant.

Jamais, jusqu'à présent, dans l'histoire de notre pays, le Congrès n'avait pris ainsi une attitude menaçante envers ses électeurs. Cédant à son influence, quelques uns des Etats organisèrent par une agents, proposent de priver le peuple du droit de voter pour les électeurs présidentiels, et l'un d'eux a déjà fait un pas qu'on prend d'audacieuses mesures pour détruire le droit de suffrage. Aussi n'est-il pas surprenant que les hommes qui ont réfléchissent voient, dans une pareille conduite, le plus grand des maux qui dirigent la politique du parti républicain sont bien par des motifs plus puissants et plus profonds que la simple ambition de retenir le pouvoir politique, la preuve qu'ils redoutent de voir certains faits dévoilés et que cette crainte les conduit à des actes d'un caractère aussi désespéré et aussi impolitique.

Un grand nombre des meneurs et des organes les plus habiles du parti républicain ont ouvertement déploré la violation des lois du Congrès et leur tendance à entretenir la discorde dans notre pays. Les grands intérêts de l'Union demandent la paix, l'ordre et le rétablissement de nos relations internationales, sans lesquelles nous ne pouvons maintenir la foi et l'honneur de notre gouvernement. L'esprit public et les hommes d'affaires en proie à une incertitude pénible. Le temps que nos ouvriers doivent consacrer au travail est changé par la soif des choses nécessaires à l'existence, soit que rebutant exorbitant les exactions directes et indirectes du gouvernement : et nos populations sont harassées par les demandes fréquentes des percepteurs d'impôts.

Il y a dans tout le peuple, sans distinction de parti, un sentiment très fort en faveur d'une ligne de conduite qui puisse restaurer l'ordre et la confiance, et enlever les fardeaux qui entravent et gênent actuellement l'industrie du pays. Cependant, à quelques exceptions près, qui sont de pouvoir ont, dans le Sénat et dans la Chambre des Représentants, jeté de nouveaux éléments de discorde dans la violence. Ils ont admis comme représentants de quelques uns des Etats du Sud des hommes qui sont venus déclarer qu'ils ne peuvent exister sans protection militaire dans les Etats qu'ils prétendent représenter. Ces hommes vont faire des lois pour le Nord aussi bien que pour le Sud. Ces hommes qui, il y a quelques jours, demandaient en appelant que le Congrès leur donnât le pouvoir dans leurs Etats respectifs, contrôlent aujourd'hui l'action des deux Chambres de ce même Congrès. Rien dans ces assemblées, depuis l'esprit le plus de cette question, ils demandent que le Congrès regarde comme étant en état de guerre civile les Etats d'où ils viennent, et que le pouvoir exécutif de ces Etats, comprenant la partie la plus intelligente de la population, soit traitée comme ennemi public, de façon qu'ils puissent maintenir leur contrôle aux frais du peuple du Nord, et de sorte qu'il n'y ait au Sud ni parti ni bon ordre autres que la paix et l'ordre qui seront établis par l'arbitraire.

Tout homme intelligent sait non seulement qu'ils ne doivent leur position actuelle qu'au désordre, mais encore que tous les motifs qui leur font désirer de la perpétuer viennent de l'amour du pouvoir et de la crainte de la vengeance les porte à maintenir le Sud dans l'anarchie. Tant qu'elle existera ils sont indépendants de la volonté et des vues de leurs concitoyens. Tant que la confusion règne ils sont les dispensateurs des profits et des honneurs qui proviennent du gouvernement appuyé uniquement par la force.

Ces hommes sont aujourd'hui placés dans des positions où ils peuvent non seulement recommander l'adoption de leurs vues politiques, mais encore l'imposer. Quand on aura admis, de cette manière, des sénateurs des autres Etats du Sud, bien qu'en réalité n'existant pas de constituants, ils auront plus de pouvoir au Sénat qu'une majorité du peuple de cette Union, vivant dans neuf des grands Etats. C'est en vain que les chefs du parti républicain ont protesté contre la politique qui a produit ce résultat.

Tandisque les chefs de la récente rébellion ce sont nommés aux fonctions de la paix, ils sont maintenant tranquillement engagés dans des entreprises utiles pour leur soutien et celui de leur famille, et la haine, la haine, par la force de l'exemple, de ramener le peuple du Sud à l'ordre et à l'industrie qui sont essentiels non seulement à son bien être mais encore à la prospérité et à la grandeur de notre patrie, tous ceux qui, dans capacité et sans influence, ont été jetés par les agitations des convulsions civiles, dans des positions honorables et lucratives, s'efforcent d'attiser les passions auxquelles ils doivent leur élévation, et ils poussent de cette manière pour affirmer qu'ils sont les seuls amis de l'Union. La preuve de ces faits est amère pour l'Union ne saurait avoir de fondement certain que dans une entière fraternelle et dans un désir commun de reconstruire sur des bases de justice et de liberté à la félicité de toutes les parties du pays.

Les événements qui se sont accomplis au Congrès depuis l'ajournement de la Convention ont considérablement augmenté l'importance de la victoire politique que remporteraient ceux qui cherchent à ramener l'économie, la simplicité et la justice dans l'administration de nos affaires nationales. Il y a beaucoup de républicains, parmi ceux qui sont restés attachés à leur parti, qui ont regretté les mesures extrêmes et violentes auxquelles il s'est laissé entraîner. Ils comprennent à croire que, bien que la conduite de leurs amis politiques fut mauvaise, leur intention était cependant honnête. Mais, aujourd'hui, ils doivent s'apercevoir que le parti républicain est dans une condition telle qu'il ne peut appliquer une politique de paix, quelles que soient ses intentions. C'est un homme seulement pour un pays, mais encore pour le parti qui gouverne, quand l'action de celui-ci n'est arrêtée par aucune force d'opposition. Ça été le malheur du parti républicain que les événements des dernières années lui ont donné un tel pouvoir qu'il a pu enchaîner l'Exécutif, entraver le judiciaire, et, dans certaines vues des plus imprudents et des plus violents de entre ses membres. Quand du pareil état de chose existe, il arrive toujours que ce parti n'est pas contrôlé par le jugement des plus habiles chefs. Il n'y a peut-être pas un de ces hommes capables qui ont aidé à former l'organisation républicaine, et qui ne l'aident depuis trois ans, mis en garde contre ces excès, qui n'ait été renversé ou forcé d'abandonner ses positions précédentes à ce qu'ils demandent les intérêts du pays, ou, s'il était trop patriote pour le faire, qui n'ait été remplacé par un plus fort.

Il est à désirer actuellement, que fera le parti avec notre nouvelle influence d'hommes qui, sans le moindre respect pour les vues de leurs concitoyens, ont été élevés à leur position, commencent leur carrière législative en demandant des armes, en prétendant que leurs Etats soient considérés comme en guerre civile, et en déclarant qu'ils sont animés de dégrader le Président des Etats Unis, de qu'ils pourront prévenir de forcer le Congrès à produire de nouveaux chefs d'accusation.

Le parti républicain est, aussi bien que nous, intéressé à mettre un terme à cette violence. Il doit être prêt pour tout homme qui pensé qu'une nouvelle disposition du pouvoir politique tend à arrêter la violence des membres de parti et à amener la paix et le bon ordre dans le pays. L'élection d'un Président démocratique et d'une majorité démocrate des membres de la Chambre des représentants ne donnerait pas au parti le pouvoir de faire des changements soudains et violents, mais elle mettrait à notre terme à ces mesures extrêmes qui ont été déplorées par les hommes les meilleurs des deux partis. Les résultats désirables seront certainement à cette pénible restauration de l'Union et au rétablissement des relations fraternelles que le peuple désire. Je suis sur que les meilleurs hommes du parti républicain déplorent, tout autant que je le fais, l'esprit de violence qui est montré ceux qui ont été récemment admis à des sièges au Congrès comme envoyés des Etats du Sud. Le régime de guerre civile qu'ils ont vu ne doit être odieux à tout homme au jugement droit.

Je n'ai aucune aspiration personnelle qui puisse fausser mon jugement au sujet de l'élection prochaine. Quelconque a pour ses mesures les devoirs qu'imposent les fonctions de Président des Etats Unis, ne peut manquer de se faire une idée précise des acacia et des labeurs de celui qui veut être à la hauteur de ces devoirs. Celui là ne doit pas se laisser aller au gré des courants populaires sans vigie politique et sans but. Loin de là Cet, notre Constitution, tout en donnant justement la balance du pouvoir à la volonté du peuple, il peut trait strict d'origine qu'elle cherche à protéger les droits des minorités. En plus grande vitesse est de maintenir la foi en pouvoir. Elle formule et met en vigueur les maximes et les principes de liberté civile pour le triomphe desquels est institué, pendant tous les jours, les amers de la liberté. Elle déclare le droit des citoyens d'être garantis dans leurs personnes, leurs maisons et leurs papiers contre des perquisitions et des saisies illégales ; que le Congrès ne fera pas de loi sur l'établissement d'une religion ou de la libre exercice d'une religion, ou pour restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit du peuple de faire des pétitions en redressement de torts." Elle assure " le droit d'un jugement prompt et public par un jury impartial."

Aucun homme ne peut légitimement entrer dans l'exercice des fonctions présidentielles, s'il n'en éprouve à s'exposer les vœux du peuple exprimés, d'une façon constitutionnelle, et s'il n'est pas prêt à défendre les droits des minorités. Il doit être prêt à soutenir la libre exercice de toute religion. Il doit dénoncer les mesures qui porteraient atteinte à des droits personnels ou domestiques on à la religion de plus humble des citoyens du pays. Il doit maintenir, sans distinction de croyance ou de nationalité, tous les privilèges de la citoyenneté américaine. L'expérience de tout homme public qui a été élevé à son rang lui apprend que lui ne peut remplir les devoirs qui incombent au Président à moins d'être prêt non seulement à se soumettre aux mesures, mais encore à supporter la critique des gens honnêtes qui se laissent égarer par les préjugés ou les fausses interprétations. Cette position n'a pas d'attrait qui puissent écarter mon jugement quand je dis qu'il s'opère un grand changement dans l'esprit public. La masse du parti républicain est plus réfléchie, plus modérée, plus juste qu'elle n'est dans ses actes. Ceux qui s'égare durant toute la guerre civile et pendant toute la période qui a suivi.

Comme l'énergie du parti démocrate vient de son dévouement à sa cause et à ses candidats, je puis, sans manquer aux convenances, parler de fait, des hautes, dans l'histoire politique de notre pays, la décision d'annoncer un ensemble semblable n'a été accueillie avec un enthousiasme plus universel qu'aussi que celui qu'a provoqué la position prise par la Convention nationale démocratique, position dont laquelle le choix des candidats n'avait rien à faire. Il n'est pas nous exagérer de dire qu'un avant, cet enthousiasme n'aurait peut-être été que plus prononcé. Le zèle et l'énergie des démocrates conservateurs pour faire triompher dans le désir d'opérer un changement de politique, et dans la pensée qu'elles peuvent atteindre leur but.

Les actes nouveaux confirmées dans cette conviction par la coopération de cette grande assemblée d'hommes qui ont servi dans l'armée et dans la marine de l'Union pendant la guerre. Ayant délivré près de 16,000 commissions aux officiers de cette armée, je connais leurs vues et leurs vœux. Ils demandent l'Union pour laquelle ils ont combattu. Ils ne veulent pas de grand assemblage de ces braves soldats qui ait jamais été lieu, est celui qui a été tenu à New York et qui a semblé le plus intelligent. La décision de la Convention nationale. Ils ont fait appel au gouvernement pour qu'il s'arrête dans sa politique de haine, de discorde et de dissension, et les termes d'une réconciliation chaleureuse ils ont demandé la restauration des droits du peuple américain. Quand il y a un tel accord entre ceux qui ont prouvé leur courage et leur dévouement à la guerre et ceux qui ont fait preuve de leur sagesse dans les conseils, je ne puis douter que nous ne remportions un triomphe politique, qui restaurera notre Union, ramènera la paix et fondera notre prospérité sur une foi inébranlable dans l'honneur et la justice.

Recevez, messieurs, &c.

HORATIO SEYMOUR.

Lettre d'acceptation

DU GÉNÉRAL FRANK P. BLAIR.

Au général G. W. Morgan, président du comité de la Convention Nationale Démocratique (Général,—Je saisis la première occasion de répondre à la lettre par laquelle vous m'avisez de ma nomination comme Vice-Président des Etats-Unis par la Convention Démocratique Nationale, tenue récemment à New-York.

J'accepte sans hésitation la nomination qui m'est offerte d'une manière si flatteuse, et je vous en voir à vous et au comité dont vous présidez ments pour le langage bienveillant dans lequel vous m'avez transmis la décision de la Convention.

J'ai la attentivement les résolutions adoptées par la Convention, et j'adhère cordialement à tous les principes et à tous les sentiments qu'elles expriment.

J'ai, à diverses reprises, exprimé mon opinion sur toutes les questions qui divisent les esprits en ce pays, et je ne crois pas nécessaire de la répéter ici.

Les questions sur lesquelles repose la lutte sont claires et ne peuvent être obscurcies ou détournées par les sophismes de nos adversaires. Elles se résument toutes dans cette tentative sans cesse renouvelée de quelques hommes pour s'emparer le pouvoir suprême de la nation. Cette tentative, sous tous les noms et sous tous les déguisements imaginables, a toujours caractérisé les opinions et les actes du parti qui, aujourd'hui, n'a pris une forme aussi prononcée et aussi audacieuse que dans ce pays.

Les lois fondamentales du gouvernement libre et constitutionnel, un usurpateur des termes formels de la Constitution, ont érigé un despotisme militaire dans dix des Etats de l'Union ; ont enlevé à la liberté le pouvoir dont il est investi par la loi suprême, et ont privé la Cour Suprême de sa juridiction ; le droit d'être jugé par un jury et la grande garantie de l'*habeas corpus*, sauvegardes de chaque citoyen, qui remontent aux plus anciennes traditions de nos ancêtres et que nos pères, de la Révolution, ont cherché à sauver pour toujours à leur postérité, dans la Charte fondamentale de nos libertés, ont été outrageusement foulés aux pieds par un fragment du Congrès ; des Etats et des populations d'hommes de notre race, ont été poursuivis, convaincus, condamnés et privés de leurs droits comme citoyens, sans mise en accusation, sans jugement, sans addition de témoins, en vertu des dispositions de lois congressionnelles ayant un effet rétroactif et au mépris de la prohibition constitutionnelle qui refuse même à un Congrès ehtier et loyal l'autorité de passer un bill de forfaiture ou aucune loi rétroactive.

La même autorité usurpatrice a substitué comme électeurs aux hommes de notre race, ainsi illégalement privés de leurs biens et de leurs droits civiques, des bords de nègres ignorants qui sont entretenus dans l'oisiveté avec les fonds publics, et ligués pour déposséder les hommes de race blanche de leur droit de naissance, au moyen du mécanisme du Bureau des Affranchis et d'émissaires des conspirateurs dans d'autres Etats ; on, pour compléter l'oppression, le pouvoir militaire de la nation a été mis à la disposition pour frapper la barbarie souveraine malfaisante.

Le chef militaire, sous le prestige duquel ce Congrès usurpateur achevait un refuge depuis la condamnation de ses plans par le peuple dans les élections du Nord dans les élections de l'année dernière, et qu'il a choisi comme son candidat pour se garantir contre les résultats d'—au progrès pervers et de ses propres actes—a manifesté son approbation de sa nomination et sa disposition à maintenir l'usurpation congressionnelle sur huit millions de blancs du Sud, choses à n'est pas par un bonnet à feria : " Ayons la paix. "—" La paix, répue à Varsovie ", tel a été la phrase qui a annonce la fin des libertés d'une nation. " L'empire c'est la paix ", a été écrié Bonaparte quand la liberté et ses défen seurs expirèrent sous la pointe de son épée.

La paix à laquelle nous invite Grant est la paix du despotisme et la mort. Ceux qui cherchent à maintenir cette usurpation en exécutant la volonté du peuple, en condamnant les actes de reconstruction. déjà condamnés dans les élections du Nord dans celle dernière (et qui, j'en suis convaincu, le seront encore plus expressément par l'élection de candidat démocrate comme Président des Etats-Unis), sont déconcertés comme des révolutionnaires par les partisans de ce Congrès à l'esprit vindicatif. Le suffrage négre (que le vote populaire de New-York, de New-Jersey, de Pennsylvanie, de l'Ohio, du Michigan, du Connecticut et d'autres Etats a condamné comme contraire à la lettre de la Constitution) doit être maintenu parce que cela plaît aux sénateurs et aux représentants de ces Etats.

Si le peuple condamne de nouveau ces attaques contre la liberté d'un candidat démocratique comme Président, elles ne devront pas être l'objet d'une attente ! Bien que la Cour Suprême ait déclaré qu'elles sont inconstitutionnelles, et bien que le Président ait juré de maintenir et de défendre la Constitution, la volonté d'une frac ion du Congrès renforcée par les soldats, doit être maintenue contre la volonté du peuple et contre la décision de la Cour Suprême et contre le serment solennel du Président de maintenir et de défendre la Constitution. C'est révolutionnaire d'exécuter la volonté du peuple ; c'est révolutionnaire d'exécuter le jugement de la Cour Suprême ; c'est révolutionnaire que le Président devenir obéir à son serment de défendre la Constitution!

Cette fausse interprétation du principe vital de notre gouvernement est le dernier recours de ceux qui voudraient que nos institutions fussent arbitraire pris réalité et remplacés aux vieilles institutions. La nation dira qu'il faut que la Constitution soit rachetée et que la volonté du peuple soit de nouveau exercée. Le but auquel un parvin pointe pour arriver à ce but n'est pas le guerre, n'est pas la révolution. Ceux-là font la guerre et la révolution qui tentent d'arriver au moyen pacifique pour mettre à l'écart le despotisme militaire et les usurpations d'un fragment du Congrès, qui prétend s'arroger le pouvoir absolu et mettre en esclavage indigne de liberté régulée que nous ont laissé nos pères. Il faut suivre cette voie, c'est la seule qui conduise à la paix.

La paix viendra avec l'élection du candidat démocrate, et non avec l'élection de ce guerrier entraîné dont les baïonnettes sont maintenant à la gorge de huit millions d'habitants du Sud pour les forcer à l'appuyer comme candidat à la Présidence, et pour les soumettre à la domination d'une race inférieure d'hommes à demi-barbares. On ne peut méconnaissement déguiser la vérité en faussant l'interprétation des choses qu'en acclamant ce candidat armé de pied en cap comme un ange de paix.

FRANK P. BLAIR.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

OPPRESSIONS, Essoufflements ASTHMES NEVRALGIES Catarrhes... La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration, et favorise les fonctions Respiratoires.—Toutes les pharmac. à fr. la Bte PARIS, L. LEPEC, 6, rue de Marivaux-Chem. *Exiger notre C-fit enlever sur chaque Cigarette.*

Chez M. DUCONGE, droguiste, et M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres.

DRAGÉES DE CUBEBINE AU COPAHU DE LABELONYE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1846 et en juillet 1858, que les Dragées de Gélis et Conté sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou Pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Cie., No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la NOUVELLE-ORLÉANS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, rue de Chartres ; MM. MAUNSELL et BOGEL, droguistes, rue de Chartres ; LOUIS CASTEL et SCHWAB, pharmaciens ; à NEW-York, chez M. FOUGERA et J. MILHAU, Broadway ; à MEXICO, chez M. VAN DER WYNGAERT et MARIA DA, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

SIROP DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE À PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les Médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Pneumonies, Catarrhes pulmonaires Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, etc.)

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé droguiste ; MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Louis Castel et Schwab, pharmaciens : à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société d'Encouragement de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dysmenteries et Diarrhée chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours ; — contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt : Pharmacie Labélonye et Cie, No 99, rue d'Aboukir, Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez M. Duconge, droguiste ; MM. Maunsell et Bogel, droguistes, rue de Chartres ; Louis Castel et Schwab, pharmaciens ; à New-York, chez M. Fougera et M. J. Milhau, Broadway ; à Mexico, chez M. Van Den Wyngaert et M. Maria Da, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 : Sur les risques de navires..... $312,316 26
Sur les risques de mer..... 61,462 16
Sur les risques des rivières..... 19,708 44

Total des primes..... $411,286 43
En moins, primes remboursées..... 4,115 62

$397,170 81

Montant net des primes..... $397,170 81

Pertes payées dans l'année :
Pertes de l'incendie..... $ 58,709 02
Sur les risques de mer..... 61,462 16
Sur les risques des rivières..... 19,708 44

Taxes..... $140,282 22
Réassurances..... 11,986 82
Remises, moins le dépôt..... 3,374 81
Commissions..... 10,180 42
Intérêts sur scrip..... 30,054 09

$194,878 36

Bénéfices..... $97,449 16

Actif de la Compagnie au 1er janvier 1868 :
Billets à demande pour primes..... $34,764 42
Billets payables et intérêts échus..... 112,207 60
Intérêts à recevoir pour primes..... 30,393 1
Billets de la Compagnie en vue de remplacer..... 103,345 66
Actions de la Compagnie en vue de remplacer..... 52,125 00
Intérêts sur actions..... 10,450 00
Scrips d'autres Compagnies..... 77,577 50
Intérêts..... 2,554,625 64
Meubles, Appointements des compagnies..... 10,500 00

$423,989 24

Montant net..... $423,
Moins : Intérêts de scrips, remboursements..... 7,000 70
Intérêts payables sur scrips non encore payés..... 50,300 00 54,377 70

$369,564 25

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, laquel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés complets seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868, sur lequel pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. E. Sadler,	A. Chiapella,	L. F. Generes,
L. Meixler,	W. S. Schmidt,	R. W. Adams,
C. Cohn	S. Soley,	J. J. Fernandez,
A. Cocu, le	J. A. Seigneuret,	P. L. Milhadon,
J. Goldstein,	V. Sarthe,	G. Blanchin.

14 mai—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 30 avril 1868 :
Primes sur risques d'incendie..... $130,138 23
" de navires..... 27,514 14
" de mer..... 52,941 88
Risques non expirés le 30 avril 1867 35,841 91

$236,236 16
Moins, primes remboursées..... 4,730 19

Montant des primes..... $231,505 97

Pertes payées dans l'année :
Pertes de l'incendie..... $118,044 10
" sur les rivières.. 23,787 22
" sur mer..... 33,060 20

Total des pertes..... 77,792 11
Réassurances..... 9,792 90
Dépenses et intérêts de dépôts sur la marine, escomptes et intérêts..... 10,956 20
Taxes et revenus int..... 9,771 06
Vingt cinq et quinze p' cent remboursé..... 35,986 02
En réserve pour risques non expirés..... 37,006 33

$177,305 62

Bénéfice net..... 20,000 00

L'actif de la Compagnie est :
Prêts garantis..... 17,725 00
" par hypothèque..... 15,150 00
Effets à recevoir pour primes..... 7,202 45
Actions, bons et autres garanties.. 140,200 00
Propriétés foncières..... 15,000 00
Propriétés individuels pour primes. 40,345 91
En caisse..... 60,555 00
Scrips d'autres Compagnies..... 2,000

$317,979 36

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie :

J. H. CHAPELLA, Président.

J. M CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notre public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pour cent, laquel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payés complets seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868, sur lequel pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

George Urquhart,	Chas. Labbé,	
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,	
C. W. Robertson,	A. Sauvinet,	
W. B. Hunstead,	John Gamble,	
Wm. Stevens	W. T. Williams,	
J. A. White,	J. Tayon.	

Bureau, rue du Canal, No 111.

nov—1m—12 | 1 cmbre

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868.

Primes sur risques d'incendie.....	$130,138 23
" de navires.....	27,514 14
" de mer.....	52,941 88
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,841 91
	$236,236 16
En moins, primes remboursées.....	4,730 19
Montant des primes.....	$231,505 97

Pertes payées dans l'année :

Pertes de l'incendie.....	$118,044 10
" sur les rivières..	23,787 22
" sur mer.....	33,060 20
Total des pertes.....	77,792 11
Réassurances.....	9,792 90
Dépenses et intérêts de dépôts sur la marine, escomptes et intérêts.....	10,956 20
Taxes et revenus int.....	9,771 06
Vingt cinq et quinze p' cent remboursé.....	35,986 02
En réserve pour risques non expirés.....	37,006 33
	$177,305 62
Bénéfice net.....	20,000 00
L'actif de la Compagnie est :	
Prêts garantis.....	17,725 00
" par hypothèque.....	15,150 00
Effets à recevoir pour primes.....	7,202 45
Actions, bons et autres garanties..	140,200 00
Propriétés foncières.....	15,000 00
Propriétés individuels pour primes.	40,345 91
En caisse.....	60,555 00
Scrips d'autres Compagnies.....	2,000
	$317,979 36

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie :

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de trente pour cent pour continuer le montant des primes payés exigibles le 31 décembre 1867—Dividende, payable au bureau de la Compagnie, à partir du lundi de mars, 11 a été résolu en outre de payer le surplus des primes exigibles à partir de décembre 1868, sur tous les montants non payés de la compagnie.

— DIRECTEURS —

George Urquhart,	Chs. Labbé,	
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,	
C. W. Robertson,	A. Sauvinet,	
W. B. Hunstead,	John Gamble,	
Wm. Stevens,	W. T. Williams,	
J. A. White,	J. Tayon.	

Bureau, rue du Canal, No 111.

nov—1m—12 | 1 cmbre

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie susdite fait savoir :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1868.....		$238,514 76
Primes d'incendie.....	$138,220 69	
Primes de mer.....	87,620 91	
Primes de rivières.....	14,766 16	
		240,607 76
Moins primes remboursées..		2,092 76
Montant net des primes.....		$238,515 00
Portes payées :		
Pertes par l'incendie.....	$ 58,709 02	
Pertes par mer.....	61,462 16	
Pertes par rivières.....	19,708 44	
		139,879 62
Taxes.....	$ 9,771 06	
Réassurances.....	9,792 90	
Commissions et intérêts sur scrip :		
Commissions.....	10,180 42	
Intérêts sur scrip.....	30,054 09	
		59,798 47
Bénéfices.....		$98,636 53
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets à demande pour primes.....	$34,764 42	
Billets à recevoir pour primes.....	112,207 60	
Intérêts à recevoir pour primes.....	30,393 1	
Billets garantis et intérêts échus.....	103,345 66	
Actions de la Compagnie en vue de remplacer.....	52,125 00	
Intérêts sur actions.....	10,450 00	
Scrips d'autres Compagnies.....	77,577 50	
Intérêts.....	2,554,625 64	
Meubles, Appointements des compagnies.....	10,500 00	
		$3,025
Montant net.....		
Moins : Intérêts de scrips, remboursements.....	7,000 70	
Intérêts payables sur scrips non encore payés.....	50,300 00	57,300 70
		$2,968,324 25

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, un pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. B. Montgomery,
Asst. Garrison,	Frank Wilkens,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
E. Brigtsr,	John Thornhill,
Chas. Ladbie,	W. A. Vinnett,
John S. Maunsell,	Hugh MacDonald,
F. Anderson,	Wm. M. Finchard,
Alfred Kenny,	John S. Wallis,
A. Fredieh,	George Fenton,
Geo. W. Dunbar,	Andrew Stewart,
E. P. Stockmeyer,	A. B. Fellier,
Geo. W. Hymen,	John Hines, Jr.,
Asa C Montgomery,	S. Pingle,
Henry J. Venn,	James Collier,
C. Marquen,	Rudolph Hag,
Chas. Wehner,	
H. F. Green.	

24 mai—1y

INSURANCES.

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT —OF THE—

Crescent Mutual Insurance Company,

New Orleans, May 23, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868 :

Net Cash Premiums for year.....		$699,120 82
Cash Premiums for year.....	94,982 93	
Premiums for year.....	177,304 66	
		272,287 59
Total net earned Premiums.....		$ 647,004 20
Five loans paid and estimated.....	$ 30,000 00	
" Expenses.....	67,956 00	
" Rents.....	35,000 00	
Paid Premiums.....	25,91254	
Paid Salaries and discount on loans.....	69,000 00	
Paid General expenses, the amount of which, including Salaries, Rents, general expenses, loss discount, etc.....	60,000 00	
		286,868 54
Net Profits.....		$361,135 66

The Company have the following Assets :

Bills Receivable for Premiums.....	$ 37,000 00	
Cash on hand.....	10,000,477 76	
Loans on pledges of stocks and bonds.....	1,000,000 00	
Loans on pledge of stocks on time.....	1,107,877 76	
Loans on pledge of stocks on demand.....	$ 11,200 00	
Deposit, interest.....	20,000 00	
Bills of exchanges.....	1,000 00	
Scrip of other companies still unpaid.....	20,000 00	
	52,200 00	
Less Premiums in course of collection.....	1,000 00	
		51,200 00
Re-Insurance.....		1,000 00
Expense, Taxes, Interest on Bonds, Rent, Loss Discount